



COMMUNE DE SAINT-DOLAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 30 juillet – 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 10 - pouvoir : 4 soit 14 élus représentés.

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Patricia CANAUX

Conseillers Municipaux : Emmanuelle GONÇALVES, Stéphane PELLION, Wilhelm BLANCHARD ; Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Muriel MALNOË donne pouvoir à Emmanuelle GONÇALVES, Gaëlle DAVID donne pouvoir à Nicolas CHESNIN, Bruno CRESPEL donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON, Muriel MALNOË, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE

Absents non excusés : Christine CHAZELLE, Lauriane DOUILLARD et Vincent SAULNIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h26.

Isabelle SIRLIN est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ ENFANCE JEUNESSE :

- ✓ Rénovation et extension du Centre de Loisirs : le choix des entreprises

❖ VOIRIE :

- ✓ Maisons fleuries les lots
- ✓ Programme voirie 2025

❖ ENVIRONNEMENT :

- ✓ Avis sur la modification du SAGE

Informations :

- Chèque de la fondation du patrimoine, dons église encore ouverts
- Adhésion au service « Mon Village »
- Feu d'artifice reporté au 13/09/2025
- Inauguration locomotive

A. Les Conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2025.

B. LES DÉLIBÉRATIONS :

❖ Enfance Jeunesse :

✓ **Rénovation et extension du Centre de Loisirs : choix des entreprises**

Les travaux de réhabilitation et agrandissement du centre de loisirs sont divisés en 12 lots. 26 réponses ont été reçues sur la globalité du marché.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 juillet 2025 a retenu les offres suivantes :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	OBSERVATIONS
1 - Terrassement VRD	LEMEE LTP	35 228.42€	Avec option clôtures et portillons
2 - Gros œuvre	VIGNON CONSTRUCTIONS	76 713.09€	
3 - Charpentes bois	HERVY	29 450.00€	
4 - Couverture étanchéité	CHATEL	34 130.27€	
5 - Menuiseries extérieures	ATLANTIQUE OUVERTURES	57 230.26€	
6 - Menuiseries intérieures	HERVY	30 990.52€	
7 - Cloisons sèches	HERVY	31 131.73€	
8 - Plafonds suspendus	COYAC	9 273.50€	
9 - Revêtements de sols	LE BEL & ASSOCIES	17 653.20€	
10 - Peintures	GOLFE PEINTURES	17 471.72€	Avec option peinture extérieure de la façade
11 - Électricité CFO CFA	PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	50 225.61€	Avec option changement des luminaires dans la salle existante
12 - Chauffage ventilation plomberie	ROQUET	49 124.05€	
TOTAL		438 622,37 € HT	

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité les offres énoncées ci-dessus ainsi que les options pour les lots 1, 10 et 11 et autorise Monsieur Le Maire à signer les différents marchés.

❖ **VOIRIE :**✓ **Programme voirie 2025**

À la suite des décisions prises par la Commission Voirie, plusieurs projets de travaux ont été retenus pour améliorer la circulation dans notre commune. Les voies concernées sont :

- L'impasse des Prateaux
- La route de Ker Laurent
- Le chemin d'exploitation reliant « La Vieille Ville » à la Vilaine

Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation de ces travaux. L'entreprise LEMEE LTP a été la seule à répondre. Sa proposition a été retenue par la Commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2025.

Le Conseil Municipal valide ce choix à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 37 525,98 € HT.

✓ **Prix des maisons fleuries**

Monsieur Le Maire rappelle que tous les ans est organisé un Concours Maisons fleuries avec la participation des Communes de Nivillac, Marzan, La Roche-Bernard.

Il est proposé d'attribuer les prix sous forme de bons d'achat suivants :

- 1er prix 100 € en bon d'achat
- 2ème au 4ème prix 65 € en bon d'achat
- À compter du 5ème prix 45 € en bon d'achat

Les résultats seront communiqués à l'automne, lors d'un moment convivial organisé pour valoriser les lauréats et remercier tous les participants pour leur engagement fleuri.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le montant des lots.

❖ **ENVIRONNEMENT :**

✓ **Avis sur le dossier de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine**

Monsieur le Maire informe les élus que l'avis du Conseil Municipal est requis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine dans le cadre d'une consultation des personnes publiques.

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R.212-39 relatif à la procédure d'élaboration des SAGE ;

Vu la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

Vu les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'évaluation environnementale ;

Considérant l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine ;

Considérant que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

Monsieur le Maire propose d'émettre un Avis Favorable avec réserves.

Cependant, un débat a eu lieu lors du conseil municipal, notamment sur les observations suivantes :

- **Règle n°1** : Interdiction d'utilisation d'herbicide pour la culture du maïs sur les secteurs à risque érosion des aires d'alimentation de captage prioritaire. Des élus souhaiteraient qu'un accompagnement technique et financier soient mis en place pour les agriculteurs concernés
- **Règle n°9** : Interdiction de l'aménagement du moindre m² en zone humide. Des élus demandent une dérogation :
 - Pour les chemins d'accès, l'abreuvement des animaux et l'extension des bâtiments existants
 - Pour la création de réserves d'eau pour l'irrigation sur moins d'un hectare, conformément à la modification de l'article 4 de l'arrêté « Plan Eau » national de juillet 2024.

Sur le volet quantitatif, des élus demandent la suppression des dispositions visant à plafonner les prélèvements d'eau en période de hautes eaux.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine avec les réserves énoncées ci-dessus.

Prochain Conseil Municipal le 24 septembre 2025 à 20h00